

M. Keeper: Remplacez-le par «fastidieuse».

M. le Président: Nous avons déjà eu un rappel à l'ordre. Mieux vaudrait vraisemblablement que nous maintenions le débat au niveau élevé où l'ont placé ceux qui l'ont entrepris. J'interdis à tout député de faire un procès d'intention à l'un ou l'autre de ses collègues. Je suis sûr que le député de Winnipeg—Birds Hill n'en avait nullement l'intention.

M. Blaikie: Je ne voulais certainement pas agir de façon antiparlementaire, monsieur le Président. Je ne voulais certainement pas reconnaître l'éloquence comme une qualité du député.

Il n'en reste pas moins que nous nous laissons souvent aller à nous accuser mutuellement d'avoir moins de respect que nos adversaires envers la tradition parlementaire et la Chambre. Lorsque des gens sont profondément pour ou contre une question, ils ont l'habitude de faire tout ce qu'ils peuvent pour montrer à quel point cette question leur tient à coeur, en prenant soin généralement de ne pas enfreindre le Règlement, mais pas toujours. Il est arrivé que les conservateurs laissent sonner le timbre pendant 16 jours, se ruent sur la présidence, et ainsi de suite. Je crois que ce sont des choses auxquelles nous devrions penser lorsque nous entendons des remarques de ce genre.

Je veux parler de ce qui se passe ici en tant que député qui s'intéresse à tout le processus de réforme parlementaire depuis la dernière législature.

M. Lewis: Sur le plan de la procédure?

M. Blaikie: Exactement.

Je veux parler de la question du calendrier parlementaire, qui est en cause ici. Le gouvernement revendique le droit, en vertu de l'article du Règlement que le secrétaire parlementaire a cité juste avant de s'asseoir, de modifier un autre article du Règlement. À mon avis, le gouvernement n'a pas le droit de modifier l'article concernant le calendrier parlementaire. Le Règlement l'autorise à présenter une motion pour la prolongation des séances durant les deux dernières semaines de juin. Il a ce droit, qui a été accepté à l'unanimité par la Chambre.

Certes, si c'était tout ce que le gouvernement tentait de faire aujourd'hui, personne n'aurait pu s'y opposer. J'aurais pu dire que c'est un article du Règlement qui a été adopté par la Chambre. Le gouvernement serait tout à fait dans son droit de prendre une telle initiative. À mon avis, le gouvernement n'a pas le droit de faire ce qu'il fait aujourd'hui, à moins qu'on ne veuille prétendre que, en vertu de l'article cité par le secrétaire parlementaire, le gouvernement peut changer unilatéralement, quand il le veut, tout ce qu'il n'aime pas dans le Règlement.

La décision que vous devez rendre, monsieur le Président, consiste à déterminer si le gouvernement peut ou non invoquer quand il le veut l'article que le secrétaire parlementaire a cité

Prolongation des heures de séance

pour modifier tout autre article du Règlement qui, selon lui, nuit à son programme législatif.

Je crois que, d'après le Règlement, si le gouvernement souhaite modifier le calendrier parlementaire, il ne peut le faire qu'en conformité avec les règles établies. Autrement dit, s'il souhaite que la Chambre siège au-delà de la date prévue, il doit s'adresser à vous, monsieur le Président. C'est une décision que vous êtes seul habilité à prendre et sur laquelle la Chambre ne peut se prononcer à la majorité des voix.

Je l'ai déjà dit l'été dernier. Si nous nous écartons du calendrier une fois, il est possible de l'oublier, mais si cela doit se reproduire, nous pourrions dire adieu au calendrier parlementaire. Nous avons beaucoup travaillé pour l'établir. Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour humaniser ce lieu et pour que les députés et leur famille puissent prévoir dans une certaine mesure quand ils pourront quitter Ottawa.

Je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi le gouvernement est déterminé à détruire cet aspect du Règlement. Il ne peut pas du tout prétendre qu'il n'a pas eu le temps de réaliser son programme législatif. S'il ne l'a pas réalisé, il en est le seul responsable. Un représentant ministériel a déclaré récemment que le gouvernement avait réussi à faire adopter plus de projets de loi dans la présente législature que pendant toute autre dans l'histoire du Parlement canadien. Si cette affirmation est exacte, elle témoigne surtout de la coopération que l'opposition peut montrer quand elle pense que le gouvernement agit raisonnablement et de bonne foi.

Il a été impossible, surtout ces derniers temps, de savoir d'un jour à l'autre ce que le gouvernement va faire débattre.

M. Lewis: Ce n'est pas vrai.

M. Blaikie: Le secrétaire parlementaire a parlé de toutes les choses merveilleuses que le gouvernement est en train de faire. Il n'aurait présenté la motion sous la rubrique des Ordres inscrits au nom du gouvernement que pour avoir la possibilité de donner un préavis de 48 heures. Nous avons de la chance par ici quand nous savons 48 minutes d'avance quel projet de loi va être débattu.

M. Lewis: Pas vrai.

M. Blaikie: Venant du secrétaire parlementaire, ces remarques sont extrêmement irritantes.

M. Lewis: Ce n'est pas de la procédure, c'est du débat.

M. Blaikie: Beaucoup des propositions du comité spécial sur la réforme de la Chambre ont donné d'excellents résultats. Nous savons qu'il y a à peine quelques jours, un projet de loi d'initiative parlementaire a franchi toutes les étapes et a été adopté. Nous voyons les comités travailler comme ils ne l'ont jamais fait auparavant. Mais certaines choses ne vont pas aussi bien...